



Secteur Poste

60 rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13
01 40 78 30 87
sec.poste@fo-com.com
http://www.focom-laposte.fr

Paris, 7 avril 2020

CNSST GROUPE 6 AVRIL 2020 COMPTE-RENDU FOCOM

Ordre du jour :

- DECISION ET PRECONISATION DES POUVOIRS PUBLICS SUR LE PORT DU MASQUE
- POINT D'ACTUALITE : NOTE SUR LE NETTOYAGE

- Etendre la mise à disposition des masques à l'ensemble des postiers avec ou non en contact avec le public. Approvisionnement en cours.

Docteur Havette, virus récent et évolutions journalières des connaissances sur ce virus. Important de poursuivre les mesures barrières (mètre de courtoisie, savon etc...). Quant aux masques, l'académie de médecine a conseillé le port du masque depuis ce week-end. Au départ, port de masques dans les clusters, puis pour assurer les services à la personne, et les agents au contact de la clientèle. Suite aux évolutions, ces masques chirurgicaux seront à destination de tous les personnels en plus de l'application des mesures barrières qui demeurent incontournables.

FO demande une communication à l'ensemble des postiers, en plus du rappel à faire des mesures barrières.

Les gestes pour porter et positionner le masque devront être expliqués (TUTO).

FO : quid du port de masque confectionné par l'agent ?

Il vaut mieux éviter et privilégier les masques fournis par La Poste

FO : il faut changer les masques tous les 4H ?

Oui rappel sera fait

FO : quid en cas de rupture ?

Non il n'y aura pas de rupture

- Mis en application de la note sur le nettoyage

Point d'étape :

Importance du respect des mesures barrières. L'organisation mise en place permet le respect du mètre de courtoisie.

Après le nettoyage, désinfection.

Protocole mis en place progressivement. Il implique une augmentation de la fréquence d'interventions. Modification des contrats de travail des personnels. Concernant les produits, les entreprises vont utiliser les produits répondants à la norme EN14476. Certaines entreprises acceptent de travailler à nouveau avec les produits javellisés. Concernant les moquettes, échanges sur ce sujet avec les entreprises de nettoyage (solutions locales à trouver pour respecter le délai de 3H). Les entreprises de

nettoyage s'adaptent rapidement. Pas encore de bilan quantitatif précis, mais tout doit être réglé début de semaine prochaine avec l'ensemble des sociétés de nettoyage.

FO : non la désinfection ne peut être assurée par les services arrières au courrier.

Pas de confusion entre postiers et sociétés de nettoyage. Pour les postiers, nettoyage au fur et à mesure de son propre poste de travail. Nettoyage complet et désinfection est bien en charge des sociétés de nettoyage.

FO : concernant l'entretien des moquettes (ex dans les CF) pourquoi ne pas fermer chaque samedi matin (pour respecter les 3H) ?

Pris contact avec prestataires de nettoyage. Après échange, désinfection des moquettes une fois par semaine pour respecter les préconisations. Cette désinfection se fera par zones (séquencement).

FO : approvisionnement ? Locaux et/ou nationaux ?

Pas de problème d'approvisionnement au national (spray et lingettes virucides). Mesures locales possibles pour compléter les approvisionnements nationaux.

FO : important de préciser le qui fait quoi ? En particulier les postes de travail informatiques.

Oui, dans le cahier des charges figure bien le nettoyage des matériels des postiers. Une communication va être faite aux postiers sur le « qui fait quoi ».

FO: Désinfection position de travail mais aussi l'ensemble des endroits où la personne a pu se déplacer. Un rappel doit être fait pour appliquer strictement la note et encore plus si il y a un cas de COVID 19 avéré ou suspicion.

Oui rappel sur la note qui a évoluée.

FO : quid des agents qui au vu de leur pathologie ne peuvent pas « travailler » sur site et dont la fonction ne permet pas le télétravail (femmes enceintes, asthme, maladie cardiaque,...). Nous avons eu une information que ces personnels devaient être en ALD ? Quid de la situation administrative pour les agents qui ne seraient pas en ALD ? L'information a certes été donnée au national mais tous les managers et/ou RH n'ont pas l'info.

La Poste confirme ce point. Elle revient vers nous pour précisions sur la situation de ces agents. Pour FO, nous serons très vigilants.

Si une société de nettoyage est en contrat régulier et si elle a une difficulté pour intervenir, d'autres sociétés peuvent la remplacer.

Note sur les masques cet après midi. FO a demandé à en être destinataire.

La note DRH groupe avec questions/réponses actualisée sera communiquée demain par La Poste.

ELEAS, un retour sera fait lors de la prochaine CNSST (mardi de semaine prochaine).